

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

12 décembre 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 10 octobre 2020

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 10 octobre 2020 joint en annexe de la présente décision.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-2

Séance du conseil d'administration du 12/12/2020,
Sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Délibération n°2020/12/12-2 relative à la dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Vu le décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

OBJET : Dématérialisation des bulletins de paye des agents

Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Les conditions, le calendrier et les modalités d'application de ces dispositions sont précisés par arrêté, dont le projet est joint à la délibération.

Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 30

Membres en exercice (= effectif statutaire - sièges vacants) : 30

Quorum :

Membres présents : 19

Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 7

Total : 26

Décompte des votes :

Abstention(s) : 0

Votants : 26

Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants - nombre de blancs et nuls) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Selon le cas : La délibération est adoptée

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/10/10-2 du 10 octobre 2020 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et délégation de pouvoir au directeur ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Convention constitutive de groupement de commandes entre les sept instituts d'études politiques du « réseau des Sciences Po » (IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse)

Les sept IEP susmentionnés ont convenu de se constituer en groupement d'autorités concédantes en vue de passer conjointement le contrat de concession relatif à la préparation labélisée du concours commun de première année du réseau.

Ce groupement est formalisé par la conclusion d'une convention constitutive de groupement d'achat.

Le conseil d'administration approuve la convention constitutive de groupement de commandes telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA PRÉPARATION LABELISÉE AU CONCOURS COMMUN DE PREMIÈRE ANNÉE DU RÉSEAU DES SEPT SCIENCES PO

Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, ci-après dénommé « Sciences Po Aix »,
Représenté par Rostane Mehdi, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Lille, ci-après dénommé « Sciences Po Lille »,
Représenté par Pierre Mathiot, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Lyon, ci-après dénommé « Sciences Po Lyon »,
Représenté par Renaud Payre, agissant en sa qualité de Directeur

L'institut d'études politiques de Rennes, ci-après dénommé « Sciences Po Rennes »,
Représenté par Pablo Diaz, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Saint Germain en laye, ci-après dénommé « Sciences Po Saint Germain en Laye »

Représenté par Céline Braconnier, agissant en sa qualité de Directrice,

L'institut d'études politiques de Strasbourg, ci-après dénommé « Sciences Po Strasbourg »
Représenté par Jean-Philippe Heurtin, agissant en sa qualité de Directeur

L'institut d'études politiques de Toulouse, ci-après dénommé « Sciences Po Toulouse »
Représenté par Olivier Brossard, agissant en sa qualité de Directeur,

Dits « *les Sciences Po du concours commun* »

Préambule

Les Sciences Po du concours commun ont labélisé et confié à un opérateur économique la gestion d'une préparation en ligne au concours commun d'accès en première année. L'attribution de cette convention étant dorénavant soumise à une procédure de publicité et de mise en concurrence, les Sciences Po du concours commun ont décidé de créer un groupement de commandes afin de conclure, en commun, la convention par laquelle sera concédée la préparation labélisée au concours commun d'accès en première année à compter du 1er juin 2021.

A cette fin, les Sciences Po du concours commun ont conclu ce qui suit :

Article 1^{er} : Membres du groupement

Un groupement de commande est constitué entre les Sciences Po d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse conformément aux dispositions du chapitre II (articles L3112-1 à L3112-4) du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession et, dans la mesure où il renvoie à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la Commande Publique.

Article 2^{ème} : Objet du groupement

Le présent groupement de commandes a un caractère ponctuel et pour objet exclusif la passation de la convention de concession de la préparation labélisée au concours commun de première année.

La concession du service labélisé de préparation au concours commune de première année sera conclue en application des règles de publicité et de mise en concurrence prévues par le titre II de la partie législative du Code de la Commande Publique relatives aux contrats de concessions créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018. Cette concession entrera en vigueur le 1er juin 2021 et s'appliquera pendant une durée de trois ans.

Article 3^{ème} : Désignation et mission du coordonnateur

L'institut d'études politiques de Lille est désigné, pour la durée de la convention, par l'ensemble des adhérents comme l'établissement coordonnateur du groupement. Il est représenté par son directeur ou toute personne qu'il aura désigné.

Le coordonnateur est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Il met en œuvre la procédure de passation du contrat de concession dans le respect des règles prévues par la partie législative du Code de la Commande publique relative aux contrats de concession et créée par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la Commande Publique.

A ce titre, il :

- élabore l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis de façon concertée par les membres du groupement,
- rédige et envoie à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- met à disposition gratuite du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de l'établissement,
- centralise les questions et réponses posées par les candidats.
- réceptionne les candidatures et les offres,
- convoque et organise la commission de sélection. Il assiste le secrétariat de la commission assuré par la coordinatrice du réseau du concours commun,
- rédige le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de sélection qu'il soumet aux membres,
- assure les informations réglementaires (notamment informations des candidats soumissionnaires et attribution),
- transmet aux membres les documents nécessaires à la conclusion du contrat.

Pour l'ensemble de ces missions, le coordonnateur agit au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés les membres du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du contrat et en particulier à les informer de tout dysfonctionnement constaté.

La mission du coordonnateur s'achève à la notification du contrat de concession.

Article 4^{ème} : Engagements des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- publier sur son site internet le lien de la consultation relative au contrat de concession concerné,
- respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- participer, si besoin, en collaboration avec le coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques (élaboration du DCE notamment),
- être présent aux séances de la commission de sélection et, à défaut, se faire représenter,
- accomplir les formalités nécessaires au recensement du contrat de concession concerné.

Les membres du groupement ne sont solidairement responsables que des opérations de passation de la convention de concession réalisées en vertu de la convention constitutive du présent groupement.

Article 5^{ème} : Composition, rôle et fonctionnement de la commission de sélection

La commission de sélection des candidatures et offres est composée de l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs membres du présent groupement. La présidence de la commission est assurée par le directeur de Sciences Po Lille, établissement coordonnateur.

La commission de sélection examine les candidatures et offres déposées et désigne, au terme de son examen, l'attributaire. En cas de négociation, elle auditionne chacun des soumissionnaires sur le contenu de son offre pendant une durée d'une heure à l'issue de laquelle il lui est demandé de présenter une offre définitive dans un délai déterminé.

Elle délibère valablement si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Le membre du groupement qui ne peut assister à la séance de la commission a la possibilité de se faire représenter. Il devra alors en informer le président de la commission au moins 48 heures à l'avance en lui indiquant le nom, prénom et coordonnées de son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par la coordinatrice du réseau du concours commun assisté du coordonnateur du groupement.

Article 6^{ème} : Aspects financiers

Les frais de fonctionnement du groupement (réunions et déplacements qui y sont liés) sont à la charge de chacun des membres selon les modalités de prises en charge prévues par chaque Sciences Po. Ils sont imputés sur l'ensemble des coûts du concours commun.

Les frais de procédures (publicité, frais de personnel, avis d'attribution...) sont pris en charge par le coordonnateur et imputés sur l'ensemble des coûts du concours commun.

Article 7^{ème} : Adhésion et retrait

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. Il ne peut se retirer du groupement sauf en cas de dysfonctionnement grave de celui-ci.

Article 8^{ème} : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des membres du groupement et s'achève à la notification du contrat de concession pour lequel elle a été conclue.

Article 9^{ème} : Litiges

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les membres du groupement s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant des parties, la juridiction compétente pour connaître des litiges relatifs à l'exécution

et à l'interprétation de la présente convention est celle du lieu de siège de l'établissement coordonnateur (Tribunal Administratif de Lille).

Fait à Paris, le

En sept exemplaires originaux

Pour Sciences Po d'Aix en Provence

Monsieur, Rostane Medhi, Directeur

Pour Sciences Po de Lille

Monsieur Pierre Mathiot, Directeur

Pour Sciences Po de Lyon

Monsieur Renaud Payre, Directeur

Pour Sciences Po de Rennes

Monsieur Pablo Diaz, Directeur

Pour Sciences Po de Saint Germain en laye

Madame Céline Braconnier, Directrice

Pour Sciences Po de Strasbourg

Monsieur Jean-Philippe Heurtin, Directeur

Pour Sciences Po de Toulouse

Monsieur Olivier Brossard, Directeur

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Projet de création de l'unité mixte de recherche (UMR) « MESOPOLHIS »

La création de l'UMR MESOPOLHIS, dont Sciences Po Aix sera tutelle, avec AMU et le CNRS, réunit au sein d'une seule et même unité pluridisciplinaire des chercheurs en Sciences Humaines et Sociales (SHS) du site (Aix-Marseille Université, École Centrale de Marseille, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Université de Toulon et Sciences Po Aix) qui présentent des proximités en termes d'objets, de méthodes de questionnements.

Dans le déploiement de ses programmes de recherche, cette nouvelle unité entend s'intéresser, mais sans exclusive, à l'espace euroméditerranéen.

Le projet est détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

Celle-ci a pour objet de faire approuver par le conseil d'administration le principe de la création de cette UMR sur la base du projet présenté.

La création finalisée de l'unité, dès lors qu'elle aura été actée et approuvée par toutes les instances compétentes, fera l'objet d'une délibération ultérieure du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve le projet de création de l'UMR Mesopolhis tel qu'il est présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la convention d'association AMPM du site AMPM ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Projet de création du Master International « communication politique et risques démocratiques » en partenariat avec l'Université de Sherbrooke et l'Université Catholique de Louvain (UCL)

Le projet porte sur la création d'un Master conjoint tri-diplômant entre les programmes de Maîtrise en Communication de l'Université de Sherbrooke, de Master de Science politique de Sciences Po Aix et de Master en Communication de l'UCL.

Il est détaillé dans le document annexé à la présente délibération. Celle-ci a pour objet de faire approuver par le Conseil d'administration le principe de création du Master concerné sur la base du projet présenté. La création formelle de cette formation nécessite, dans un second temps, un passage et une approbation par les instances de l'AMU.

Le conseil d'administration approuve le projet de création du Master « communication politique et risques démocratiques » tel qu'il est présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-6

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Evolution des modalités de contrôle des connaissances

Compte tenu du contexte incertain lié à l'évolution de la crise sanitaire, une évolution des modalités de contrôle de connaissance initialement programmée est prévue.

Le conseil d'administration approuve l'évolution des modalités de contrôle des connaissance telle qu'elle figure dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

EVOLUTION DES MODALITES D'EVALUATION 2020

	Modalité programmée initialement	Adaptation si le Ministère de tutelle s'oppose aux examens en présentiel
Conférences de méthodes et séminaires	Contrôle continu	inchangé
Examens terminaux 1A, 2A, 4A/M1.	Examen initialement prévu à l'écrit	Maintien de l'examen à l'écrit, de la forme et de la durée prévue mais déroulement en distanciel (sans surveillance) avec retrait du sujet et dépôt du travail avant le terme de la durée de l'épreuve sur la plateforme Equinox.
	Examen initialement prévu à l'oral	Maintien de l'oral mais en distanciel par Zoom et sans préparation préalable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-7

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 et R741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176, 177 et 178 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 9 novembre 2017 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget initial – exercice 2021

Article 1

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 32 ETPT sous plafond (hors plafond Etat)
- 11 ETPT hors plafond (ressources propres)
- **5 720 000 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 570 000 € personnel
 - 2 350 000 € fonctionnement
 - 800 000 € investissement
- **5 520 000 €** de crédits de paiement
 - 2 570 000 € personnel
 - 2 200 000 € fonctionnement
 - 750 000 € investissement
- 594 923 € de solde budgétaire négatif

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 4 925 074 € de prévisions de recettes
- -602 926 € de variation de trésorerie
- 74 105 € de résultat patrimonial
- 394 095 € de capacité d'autofinancement
- -355 905€ de variation du fonds de roulement
- 247 021 € de variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 26

Majorité des suffrages exprimés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-8

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n° 2017/12/16-2 du conseil d'administration de l'IEP en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le 17 novembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

**OBJET : Allocation du fonds de solidarité et de développement
des initiatives étudiantes (FSDIE) - Volet "Projets"**

Le conseil approuve les propositions de la commission FSDIE en matière d'allocations du fonds aux projets des associations étudiantes de l'IEP tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

COMMISSION FSDIE ASSOCIATIONS DU 17 NOVEMBRE 2020

N° DOSSIER	ASSOCIATION	RESPONSABLE	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT 4/12 (12/2020)	2 EME VERSEMENT 8/12 (03/2021)
1	Aix Loquence	Julie Fuentes	Notre projet a pour objectif de promouvoir l'éloquence et de la rendre plus accessible à tous. Grâce à notre adhésion à la Fédération Française de Débat et d'Eloquence, nous proposons maints événements, qui ont lieu partout en France, tout au long de l'année, comme des championnats, des concours en tout genre, des procès fictifs. Pour ces événements, nous accompagnons et préparons les adhérents lors de séances d'exercices et de théorie au sein de l'IEP.	1 705,00 €	1 556,00 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
2	Aix'Onu	Éloïse Leguérinel	Latvian Model United Nations : Participation à un rassemblement diplomatique à Riga avec des étudiants venant de tous horizons. La délégation AixONU représentera les couleurs de l'IEP du 22 au 29 mars 2021. La subvention obtenue grâce à la FSDIE permettra de réduire au maximum les coûts onéreux pour les étudiants participants au projet et ainsi éviter une sélection par l'argent et la classe sociale. Aix Model United Nations : Organisation de la douzième édition de l'événement du 12 au 14 février à l'ancienne Chapelle Campra pour promouvoir la dimension diplomatique et internationale de la ville ainsi que les qualités d'enseignements de l'IEP. A cette occasion une conférence inaugurale sera donnée par des intervenants de renommée internationale. Une partie de la subvention obtenue grâce à la FSDIE permettra à l'association de prendre en charge certains coûts liés à l'organisation de l'événement et ainsi proposer des tarifs abordables pour participer à l'événement. Visites UNESCO/Quai d'Orsay : Organisation avec l'Association française pour les Nations-Unies d'un week-end à Paris le 17 et 18 avril pour visiter le siège de l'UNESCO ainsi que le Quai d'Orsay et par cette occasion faire des rencontres importantes et enrichissantes notamment de diplomates. Ce sera l'occasion pour eux d'être immergé dans le monde de la diplomatie. La subvention obtenue grâce à la FSDIE permettra de réduire au maximum les coûts pour les étudiants participants au projet et n'ayant pas pu aller au LVMUN.	17 914,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
3	APNA	Rita Peignien	L'ensemble des actions menées par les 5 pôles de l'APNA visent à améliorer les pratiques et les consciences écologiques des étudiants au sein de l'IEP, et plus globalement à refléter la transition environnementale qu'il est nécessaire d'opérer à l'heure actuelle. Le projet vise à poursuivre l'intégration des étudiants étrangers dans la vie étudiante de l'établissement et de leur faire découvrir la culture française dans un contexte difficile.	31 352,79 €	13 709,29 €	1 000,00 €	333,33 €	666,67 €
4	Association internationale	Simon Alazard	Il porte sur un programme de parrainage déjà en action et sur des événements en partenariat avec d'autres associations sur la culture française tels que "cuisine française " ou le partage de la culture internationale lors de soirées thématiques comme la « St Patrick » dans le but de rapprocher les étudiants à travers des échanges interculturels. Ces événements sont envisagés pour l'instant au second semestre du fait du contexte sanitaire, des lieux extérieurs à l'IEP dans Aix-en-Provence sont pour l'instant privilégiés. Le deuxième volet lui, consiste dans des excursions dans le Sud de la France (St Victoire, Baux de Provence, Colorado Provençal, Nice) permettant aux étudiants internationaux et leurs parrains de se retrouver, l'excursion aux Baux de Provence aura lieu le 31 octobre celle à Nice le 20 février et celle au Colorado Provençal le 20 mars.	4 230,00 €	1 700,11 €	800,00 €	266,67 €	533,33 €
5	Athén aix	Ilana Gourouitch	L'association a pour objectif de sensibiliser le grand public aux problématiques de la sécurité, de la géostratégie et de la défense. Athén aix a aussi pour vocation d'aider les étudiants souhaitant se professionnaliser dans ces domaines en leur fournissant conseils et accompagnement. L'association souhaite organiser plusieurs conférences, lesquelles auront lieu tout au long de l'année scolaire 2020/2021 à l'IEP d'Aix-en-Provence ou via des plateformes Internet, sous la forme de « web conférences ». En ce qui concerne le Forum International de la Cybersécurité basé à Lille, il se déroulera le 19, 20 & 21 janvier 2021. Les visites extérieures se dérouleront au cours de l'année scolaire 2020/2021, la première étant la visite de la base navale de Toulon, très probablement le 27 novembre prochain.	2 456,51 €	1 080,71 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
6	BDA	Inès Gourniet	L'objectif principal du BDA est de promouvoir l'accès à la culture et aux arts et de les intégrer pleinement à la vie étudiante de Sciences Po Aix. Les semaines à thèmes se déroulent au sein de l'IEP, transformé pour l'occasion. Les soirées auront lieu à l'extérieur de l'IEP, dans des lieux encore à définir pour la plupart. La Semaine de l'Art, du 16 au 20 novembre 2020 à l'IEP, pas de soirée de clôture. ; Sciences Po's Got Talent, le 21 janvier 2021 au théâtre Ainsi de Suite ; Artefact du 5 au 7 février à Grenoble ; La Saint Valentin, le 11 février et le 15 février au sein de l'IEP, de soirée de clôture. ; La Semaine de l'Extravagance, du 19 au 23 avril 2021 au sein de l'IEP, et la soirée de clôture à l'Hotel Gallifet (52 rue Cardinale à Aix en Provence).	9 283,75 €	5 963,75 €	3 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
7	BDA Club Ciné	Juliette Noël	Nous organisons dans les appartements des membres du bureau de l'association des projections hebdomadaires de films de tous genres, styles, origine ... Ces projections sont organisées autour de cycles et sont suivies de débats ouverts à tous les étudiants qui le souhaitent. Nous prévoyons la publication d'un magazine semestriel porté par notre pôle critique mais également la réalisation d'un court-métrage au second semestre. Grâce à des partenariats avec des établissements culturels de la ville et avec des festivals de cinéma de la région nous voulons proposer une offre cinématographique riche à tous les étudiants de l'IEP.	2 413,76 €	2 413,76 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
8	BDA Club Musique	Théo Arnould	Le Club Musique a pour projet d'acquies du matériel afin d'améliorer la qualité de ses contenus, en répétitions mais aussi lors des concerts. Le but est de pouvoir se produire le plus possible lors des événements internes à l'IEP mais aussi en dehors. L'objectif principal de cette année est la création d'un concert lors d'Artefact, au premier trimestre 2021.	1 162,00 €	882,00 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
9	BDA Club Photo	Alix Plançon	Projet d'association de photographie au sein de l'IEP se déroulant tout au long de l'année scolaire et proposant de photographier les divers événements des associations de l'établissement ainsi que des projets artistiques tels que es concours et des masterclasses.	546,91 €	396,00 €	200,00 €	66,67 €	133,33 €
10	BDA Club Théâtre	Arthur Delanoë	Sortie pour assister à un match d'improvisation à Marseille (12€ pour 25 personnes) ; Sortie au théâtre voir une pièce sur la guerre de Troie le 12 janvier 2021 (place à 16€ pour 25 personnes) ; Spectacle de fin d'année au théâtre ainsi de suite le 7 mai 2021 (cout de réservation de la salle = 300€)	1 125,00 €	1 125,00 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
11	BDA Gourmand	Estelle Barthélémy	Notre association a pour but de promouvoir la richesse culinaire de la France, berceau de la gastronomie ainsi que la cuisine du monde au sein de l'IEP d'Aix en Provence. Nous souhaitons donc mettre en place différents projets afin de mettre en avant la diversité de la cuisine aussi bien française qu'étrangère. Les différents projets que nous proposons ont pour objectifs de mettre en avant l'art culinaires et toute sa diversité. De plus, ces projets s'inscrivent dans une volonté de créer du lien entre les élèves de l'IEP en les réunissant autour de soirée à thème ou de moments de partage.	316,34 €	106,34 €	70,00 €	23,33 €	46,67 €
12	BDA Le Dressing	Olympe Andriamaro	Le projet consiste à créer des moments de partage sur la mode à travers des ateliers couture / broderie, des vides dressings, des shootings photos à thème, etc. Les lieux et dates de ces projets ne sont pas encore définis car la situation sanitaire actuelle ne permet pas de se projeter.	200,00 €	200,00 €	100,00 €	33,33 €	66,67 €

N° DOSSIER	ASSOCIATION	RESPONSABLE	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT 4/12 (12/2020)	2 EME VERSEMENT 8/12 (03/2021)
13	BDA X Connexion	Ysé Mercury	Le but est de promouvoir la culture urbaine à travers l'IEP, à travers différents événements tel qu'écrire un magazine. Intégration des nouveaux arrivants : Aix-en-Provence et ses environs du 2 au 12 septembre ; Journée d'activités au Parc Rambot en novembre ; Le Gala d'Hiver dans un établissement festif privé encore inconnu fin-janvier ; La campagne pour le BDE : Aix-en-Provence du 1er au 25 mars 2021 ; Le Gala d'Eté dans un établissement festif privé encore inconnu fin-juin ; Le week-end de désintégration dans un camping dans les environs d'Aix-en-Provence fin-juin.	2 057,00 €	2 057,00 €	700,00 €	233,33 €	466,67 €
14	BDE	Nathalie Nubien	Semaine de la presse du 15 au 19 février 2021, au sein de l'IEP ; Soirée Take Me To Hawaii le 18 février 2021, au ComplexClub ; Cérémonie de récompense pour la vie associative le 27 mai 2021	55 700,00 €	10 520,00 €	7 000,00 €	2 333,33 €	4 666,67 €
15	BDM	Garis Gentet	L'activité principale du BDS est de gérer les vingt-quatre associations sportives (AS) qui le composent. Le sport étant obligatoire dans l'IEP, nous devons gérer les licences des équipes en championnat universitaire, répondre aux demandes de matériels des vingt-quatre AS, assurer des infrastructures sécurisées et disponibles chaque semaine, mais aussi garantir la protection de tous les étudiants en leur fournissant une assurance. Par ailleurs, le BDS est en charge de tous les événements sportifs inter-IEP tels que le week-end ski, le CRIT qui se déroulera à Aix-en-Provence cette année et qui réunit 2 500+ personnes. Enfin, nos préoccupations environnementales et éthiques vont de pair avec les efforts mis en oeuvre par la Fédération. Notre projet se déroule tout au long de l'année scolaire 2020-2021 dans différents lieux en fonctions des événements entrepris.	11 904,00 €	3 904,00 €	2 500,00 €	833,33 €	1 666,67 €
16	BDS	Lucas Chaput	L'activité principale du BDS est de gérer les vingt-quatre associations sportives (AS) qui le composent. Le sport étant obligatoire dans l'IEP, nous devons gérer les licences des équipes en championnat universitaire, répondre aux demandes de matériels des vingt-quatre AS, assurer des infrastructures sécurisées et disponibles chaque semaine, mais aussi garantir la protection de tous les étudiants en leur fournissant une assurance. Par ailleurs, le BDS est en charge de tous les événements sportifs inter-IEP tels que le week-end ski, le CRIT qui se déroulera à Aix-en-Provence cette année et qui réunit 2 500+ personnes. Enfin, nos préoccupations environnementales et éthiques vont de pair avec les efforts mis en oeuvre par la Fédération. Notre projet se déroule tout au long de l'année scolaire 2020-2021 dans différents lieux en fonctions des événements entrepris.	78 600,00 €	16 600,00 €	8 500,00 €	2 833,33 €	5 666,67 €
17	CASA	Alexandra Authier	Nous mettons en place des cours de français le mardi et vendredien partenariat avec le CADA à Marseille et l'association Agr à Aix en Provence, ainsi que des babysitting le lundi et mercredi pour permettre aux mères de famille d'assister à des cours de français. Cette association a pour but d'aider à l'intégration de ces demandeurs d'asiles et réfugiés et à favoriser un échange avec des étudiants de l'IEP. Nous organisons également des sorties tous les 2 mois environ pour renforcer cette relation notamment des sorties sportives et culturelles sur Aix-en-Provence et Marseille et les alentours et une sortie sur une journée à Montpellier.	2 635,50 €	875,50 €	400,00 €	133,33 €	266,67 €
18	EMA	Zeïna Ben Omar	Le projet de l'association consiste à proposer une offre événementielle dans les sphères suivantes : culturelle, géopolitique et médiatique. Il s'agit ainsi d'organiser différents événements au cours de l'année telles que des conférences, des ateliers cuisines, projections et cafés littéraires, mais aussi la soirée orientale qui inaugure notre saison associative. Le projet phare de l'association réside quant à lui dans l'organisation de la 3ème édition de notre colloque annuel.	5 250,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
19	Excalibur	Valentin Pasquon	Notre projet se décline en différentes visites de musées sur Aix-en-Provence et Marseille : le musée Granet le 7 novembre, le MUSEM et la vieille charité courant décembre. Une participation aux Journées d'Averroès à Marseille du 19 au 22 novembre est prévue. Une semaine de la mémoire sera organisée à l'IEP au mois de janvier avec deux conférences les lundi 25 et jeudi 28 janvier ainsi qu'une visite au camp des Milles le mercredi 27 janvier, pour clôturer cette semaine, un repas méditerranéen sera organisé. L'événement le plus important de l'année est le voyage en Pologne qui aura lieu début février sur une durée de quatre jours. Deux conférences auront lieu au mois de Mars et une autre en Avril à l'IEP. Enfin, des Olympiades grecques clôtureront notre année à Aix-en-Provence	4 756,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	333,33 €	666,67 €
20	Fribaxois	Manon Fuchs	Le but est de promouvoir le cursus franco-allemand au sein de l'IEP et de renforcer le lien entre les promotions du cursus et les anciens diplômés par des événements en ligne ou en présentiel.	1 709,00 €	1 709,00 €	400,00 €	133,33 €	266,67 €
21	Interface (actions locales)	Canelle Gérard	L'association interface agit au service des valeurs de solidarité et d'ouverture vers les autres. Nous agissons à l'échelle internationale avec une mission au Pérou, mais avant tout à l'échelle locale avec l'organisation de huit Pôles. A travers leurs différents fonctionnements, il s'agit d'agir au plus près de publics en difficulté comme les sans-abris, mais aussi de sensibiliser les étudiants et de manière générale les habitants d'Aix-en-Provence et de Marseille à des causes telles que la lutte pour les droits Humains. Accorder une très large partie de notre budget aux actions locales est pour nous primordial. Ce sont ces activités et ces événements tout au long de l'année qui sont au cœur même de l'association et des valeurs qu'elle porte et perpétue. Tous ces pôles nécessitent un certain financement, et c'est pour cela que nous faisons appel à la générosité de l'IEP qui nous soutient depuis des années dans nos actions comme l'a rappelé Monsieur le Directeur lors de la pré-rentrée. Par ailleurs, la pandémie du Covid-19 touche l'ensemble de la société et l'association interface n'y fait pas exception. En plus d'empêcher temporairement certaines actions auprès de publics fragiles, des événements habituels permettant de nous financer peuvent difficilement être mis en place. Nous tentons donc de trouver de nouvelles solutions, mais dans cette situation une subvention de l'IEP s'avère encore plus cruciale.	2 261,54 €	1 155,11 €	1 130,00 €	376,67 €	753,33 €
22	Interface (mission)	Canelle Gérard	L'association interface agit au service des valeurs de solidarité et d'ouverture vers les autres. Nous agissons à l'échelle locale mais aussi à une échelle internationale. En effet, nous participons à une mission internationale depuis 2005, en partenariat depuis 2016 avec l'association KM 47 et l'association Escalothérapie au Pérou. Œuvrant dans la région Madre de Dios et plus récemment dans la vallée de Colca, nous cherchons à consolider un partenariat durable avec ces deux organismes associatifs locaux. Le projet sera mené par environ 16 étudiants de première et deuxième année motivés durant trois semaines en juin. Les projets sont centrés sur l'éducation, l'accès à plus d'indépendance pour la population rurale et pour les femmes, l'ouverture aux autres et à leur culture. Il s'agit donc de construire un espace polyvalent avec une aire de jeu, d'améliorer les conditions de vie et d'éducation.	34 583,79 €	4 101,29 €	2 000,00 €	666,67 €	1 333,33 €
23	Intersections	Hervé Latchoumava	Cycle de conférences sur le dialogue interculturel et la question du racisme, en présence d'auteurs, d'artistes et de militants de novembre 2020 à janvier 2021. Puis de manière bimensuelle jusqu'à juin 2021 : Atelier d'écritures avec des autrices (en ligne ou en présentiel) Date à déterminer en fonction de l'évolution de la pandémie et de la réception des subventions (ateliers débutant en mai ou septembre 2021) ; Formation « référent d'éducation contre les extrémismes les racismes ; l'antisémitisme et les discriminations ». Date à déterminer en fonction de l'évolution de la pandémie, idéalement en septembre prochain au camp des Milles ; Création d'un site internet pour publier des articles, fiches de cultures générales, vidéos, interviews... dès le mois de novembre	1 936,00 €	1 200,00 €	600,00 €	200,00 €	400,00 €
24	Junior Experts	Léane Grégoire	Le projet aura pour objet d'organiser durant 1 semaine des ateliers à visée professionnelle, des tables rondes liant le monde pro à une thématique spécifique, et deux conférences réunissant un acteur du privé et un acteur du public. Cette semaine aurait lieu au cours du mois de février, entre le 1er et le 19 février 2021. En ce qui concerne le lieu, l'idéal serait de pouvoir organiser l'événement au sein de l'IEP mais au vu de la situation sanitaire, il est envisagé d'opter pour une solution numérique via une plateforme de live.	3 004,53 €	1 004,53 €	700,00 €	233,33 €	466,67 €
25	L'Intempérant	Mady Zérah	L'Intempérant organise un événement par mois autour de l'oenologie. 6 dégustations de vins de région auront lieu, une dégustation de Bières artisanales, une dégustation de Champagne et enfin la traditionnelle soirée Beaujolais. Ces événements ont pour but de familiariser les étudiants de l'IEP à l'art de l'oenologie et de développer leurs sens et leur culture.	10 135,00 €	3 810,00 €	1 400,00 €	466,67 €	933,33 €

N° DOSSIER	ASSOCIATION	RESPONSABLE	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT 4/12 (12/2020)	2 EME VERSEMENT 8/12 (03/2021)
26	La Casa Latina	Adrien Lavergne	La Casa Latina vise à promouvoir les cultures du monde hispanique et lusophone et à rassembler les jeunes hispanophones, lusophones, ou tout simplement intéressés par l'Espagne, le Portugal ou l'Amérique latine lors de nombreux événements. Les membres du bureau de l'association soumettraient organiser des conférences, tables rondes, projections de courts et longs métrages, soirées à thèmes, ateliers de cuisine et de portugais, expositions, sorties, pique-niques ainsi que des voyages au cours de l'année universitaire 2020-2021. Ils aimeraient aussi pouvoir faire profiter aux membres de l'association de films et de playlists de manière illimitée, même à distance. La plupart des événements et activités proposées par La Casa Latina seront organisés dans les locaux de Sciences Po Aix (environ 1 événement/activité par semaine) pendant l'année, si la situation sanitaire le permet. Certains événements pourront se tenir dans les locaux d'autres associations ou dans des lieux culturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les conférences et tables rondes en présence d'intervenants auront lieu à Sciences Po Aix ou en visioconférence via Zoom selon la situation sanitaire, et porteront sur les dynamiques conflictuelles latino-américaines, la pandémie, la crise politique, économique et sociale et le cycle électoral 2020-2021 en Amérique latine.	4 471,02 €	4 181,84 €	1 000,00 €	333,33 €	666,67 €
27	Le Parlement des Étudiants	Adrien Lavergne	Le Parlement des Étudiants d'Aix-en-Provence a pour objectif d'encourager la participation des jeunes au débat politique et démocratique et de sensibiliser au fonctionnement des institutions politiques françaises en organisant des simulations parlementaires, conférences, tables rondes, visites d'institutions et rencontres avec des représentants politiques. Les simulations parlementaires, conférences et tables rondes seront organisées régulièrement dans les locaux de Sciences Po Aix pendant l'année universitaire 2020-2021, si la situation sanitaire le permet. Sinon, elles se tiendront à distance via Zoom. Les visites d'institutions se feront essentiellement dans la Région et à Paris. En 2021, les membres de l'association devraient participer à la Rencontre nationale, grande simulation parlementaire organisée à Paris par le Bureau national du Parlement des Étudiants.	4 015,00 €	3 295,83 €	1 300,00 €	433,33 €	866,67 €
28	Liberté d'Aixpression	Arthur Bauchet	L'association Liberté d'Aixpression souhaite défendre le droit fondamental de la liberté d'expression en permettant aux élèves de Sciences Po Aix mais aussi aux étudiants d'Aix-Marseille Université de venir assister gratuitement à des conférences de personnalités de la scène politique, médiatique et universitaire française. Le projet « Conférences pour la liberté d'expression » prévoit cinq conférences (trois dans l'amphithéâtre Guyon du Campus d'Aix d'AMU et deux dans l'amphithéâtre Bruno Etienne de Sciences Po Aix). Ces conférences sont prévues sur toute l'année scolaire mais commenceront à partir de la mi-décembre. L'idéal ensuite serait d'en organiser une tous les deux mois jusqu'à juin. Pascal Boniface, Frédéric Lordon, François Ruffin, Edgar Morin, Sophie Camard et Jean-Marc Coppola ont ainsi assuré de leur venue – dans la mesure du possible. Liberté d'Aixpression organise également des débats toutes les semaines pour permettre à tous les étudiants un lieu d'échanges et de libre parole au sein de Sciences Po Aix.	4 828,23 €	4 828,23 €	500,00 €	166,67 €	333,33 €
29	Mauvais Genre	Tiphaine Dannenhoffer	Notre projet va s'articuler tout au long de l'année autour de trois thèmes : de novembre à janvier l'association développera le thème du corps des femmes au travers d'une exposition artistique, de la projection du documentaire femelle pleasure, d'une visioconférence avec le gynécologue et prix Nobel de la paix Denis Mukwege, et d'une conférence prévue à l'IEP le 24 janvier avec l'auteure Giulia Fois ; de février à mars sera présenté le thème mettant en avant le parcours de femmes politiques avec l'intervention en visioconférence ou en présentiel de Clémentine Autin, Danièle Obono et de Ségolène Royal ; d'avril à mai nous travaillerons sur le concept de masculinité avec la projection du documentaire Océan en présence du réalisateur, et l'intervention de l'auteur Clément Grobrotek.	2 400,00 €	2 000,00 €	700,00 €	233,33 €	466,67 €
TOTAL				172 489,61 €	97 819,29 €	42 000,00 €	14 000,00 €	28 000,00 €

Fait à AIX EN PROVENCE le 17/11/2020

La Directrice de la DREVE, Delphine CHAZALON

Aix la Ville
et son agglomération
la Direction des relations extérieures
et de la vie étudiante
Suppléant CHAZALON

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n° 2017/12/16-2 du conseil d'administration de l'IEP en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le 17 novembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Allocation du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Volet "social"

Le conseil approuve les propositions de la commission FSDIE en matière d'allocations aux étudiants - Volet "Social" telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 17/12/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

**OBJET : Tarifs de la licence d'administration publique et des Masters en formation continue
Année universitaire 2021-2022.**

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la licence d'administration publique (LAP) et des Masters en formation continue pour l'année universitaire 2021-2022 à transmettre aux instances d'Aix-Marseille Université tels qu'ils sont présentés dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS-TYPE (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques ; insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Licence Administration Publique	Licence 3 Science politique			X	500	0	500	250	0	250	0	4 205 €	8,41	
Master Direction de Projets ou Etablissements Culturels	M2 Politique culturelle et mécénat			X	288	840	1128	220	0	68	840	4 278 €	14,85	
Master Relations internationales	M2 Expertise internationale			X	330	840	1170	200	0	130	840	5 278 €	15,99	
Master Relations internationales	M2 Géostratégie, défense et sécurité internationale			X	354	0	354	208	0	146	0	5 278 €	14,91	
Master Science politique	M2 Dynamiques politiques et mutations des sociétés			X	445	0	445	255	0	190	0	5 278 €	11,86	
Master Science politique	M2 Politiques européennes et action transnationale			X	405	840	1245	220	0	185	840	5 278 €	13,03	
Master Science politique	M2 Métiers de l'information : communication, lobbying, médias			X	445	840	1285	240	0	205	840	7 278 €	16,36	
Master Droit public	M2 Carrières publiques			X	400	140	540	190	0	210	140	5 278 €	13,20	

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Mise en œuvre du « forfait mobilités durables » au sein de l'IEP

L'objet du « forfait mobilités durables » est de permettre la prise en charge par l'employeur, sous certaines conditions, des frais (tout ou en partie) de déplacements entre le domicile et le lieu de travail des agents, en cycle, cycle à pédalage assisté ou covoiturage.

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°2020-543 susvisé, les agents peuvent bénéficier du versement de ce forfait après le vote de la délibération par l'établissement.

Le conseil d'administration approuve le montant et les modalités d'attribution du « forfait mobilités durables » tels que prévus dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021

Mise en œuvre du « forfait mobilités durables »

I. Textes

- Décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 9 mai 2020 pris pour application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat

En application de ces textes, les personnels de l'Etat, ainsi que ceux de ses établissements publics, après délibération du conseil d'administration, peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Ce remboursement prend la forme d'un « forfait mobilités durables ».

II. Objet de la présente note

La présente note, soumise à délibération du Conseil d'administration, a pour objet de définir toutes les modalités de mise en œuvre du « forfait mobilités durables » au sein de l'IEP.

III. Conditions liées au mode de transport et à la fréquence d'utilisation

Modes de transport éligibles

Pour bénéficier de ce forfait, les agents doivent choisir l'un des deux moyens de transport éligibles suivant pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- Cycle ou cycle à pédalage assisté personnel
- Etre conducteur ou passager d'un transport par covoiturage.

Nombre de jours d'utilisation

Pour que l'utilisation d'un de ces moyens de transport ouvre droit au « forfait mobilités durables », il faut également que le nombre de jours minimal d'utilisation sur une année civile soit de 100 jours.

Le nombre de jours est modulé en fonction de la quotité de travail de l'agent.

Il peut aussi être modulé dans les cas suivants :

- l'agent a été recruté en cours de l'année
- l'agent est radié des cadres au cours de l'année
- l'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année

IV. Conditions liées au dépôt d'une déclaration et au contrôle de l'administration

Le bénéficiaire du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de l'IEP au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Cette déclaration est effectuée sur un formulaire mis à disposition du personnel par le service des ressources humaines de l'IEP. Elle certifie l'utilisation de l'un des deux moyens de transport éligibles susmentionnés.

Contrôles

L'utilisation effective du covoiturage fait obligatoirement l'objet d'un contrôle de la part de l'IEP qui demande à l'agent tout justificatif utile à cet effet tels que relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ; attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ou encore attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr/>).

L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut aussi faire l'objet d'un contrôle de la part de l'IEP.

V. Montant et périodicité du versement

Le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 € (arrêté du 9 mai 2020 susmentionné). Il fait l'objet d'un versement unique l'année suivant celle du dépôt de la déclaration auprès de l'IEP.

VI. Mise en œuvre exceptionnelle pour l'année 2020

Le décret relatif au « forfait mobilités durables » est entré en vigueur le 11 mai 2020.

En application de son article 10, alinéa 2, le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre minimal de jour d'utilisation susmentionné (soit 100 jours ou moins en cas de modulation) sont réduits de moitié au titre des déplacements réalisés au cours de l'année 2020.

VII. Multiplicité d'employeurs

L'agent ayant plusieurs employeurs publics, dépose auprès de chacun d'eux sa déclaration au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Dans ce cas, le « forfait mobilité durable » n'est pas versé l'année suivant celle du dépôt de déclaration.

Chacun des employeurs détermine son montant en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait de chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

VIII. Exclusion du dispositif

Le décret n'est pas applicable dans les cas suivants :

- agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- agents transportés gratuitement par leur employeur ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/12/12-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Voyage universitaire à Auschwitz (Pologne)

Le conseil d'administration approuve le principe et les modalités d'organisation du voyage des étudiants à Auschwitz tels que repris dans la présente délibération.

Article 1 : Objet

Le voyage universitaire à Auschwitz, facultatif, concerne des étudiants de Sciences Po Aix et des élèves du lycée Saint-Exupéry participant au dispositif de démocratisation IEPEI. Il se déroulera au mois de février 2021 du 5 au 8.

Il est organisé par 3 enseignants, 1 personnel administratif de l'Institut et 2 enseignants du lycée, tous présents lors du voyage.

Article 2 : Intérêt et objectifs pédagogiques

L'objectif pédagogique est d'ouvrir un espace de réflexion et de discussion sur la Mémoire, notamment autour de la Shoah.

Il est également de faire se rencontrer des étudiants de Sciences Po Aix et des lycéens issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville dont l'objectif est d'intégrer l'Institut et qu'ils puissent échanger sur le thème de la Shoah.

Article 3 : Modalités d'organisation et de financement

Le nombre d'étudiants de Sciences Po Aix potentiellement concernés est de 20 auquel s'ajoutent 10 lycéens.

Les participants se rendent à Auschwitz en avion et sont logés dans un hôtel pendant 3 nuitées.

Le budget prévisionnel global, qui intègre des frais de transports, d'hébergement, de restauration et de billetterie, est évalué à 14K€ répartis comme suit :

- Participation individuelle des étudiants de Sciences Po Aix à hauteur de 100€ soit un montant prévisionnel de 2000 €
- Contribution de l'Institut à hauteur du reste soit un montant prévisionnel de 12K€.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE : 04/01/2021